



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 26-20250905

**AGENCE IMMOBILIERE SOLIDARITE ET INVESTISSEMENT LOCATIF
(SOLEIL) - RENOUELEMENT DE L'ADHESION CASUD
POUR L'EXERCICE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 11

Absents : 06

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : 01

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard

représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 26-20250905**AGENCE IMMOBILIERE SOLIDARITE ET INVESTISSEMENT LOCATIF (SOLEIL) -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION CASUD POUR L'EXERCICE 2025**

Le Président informe que l'Agence SOLEIL (Agence immobilière SOLidarité Et Investissement Locatif) est une Agence Immobilière à Vocation Sociale (A.I.V.S.®), organisme d'intermédiation locative agréé par la Préfecture. Elle pratique la location solidaire et sécurisée.

Elle est née de la volonté de l'ensemble des acteurs du logement de la Réunion de répondre à la demande de logement des publics les plus démunis. Elle est présidée par un élu du Département, les membres adhérents sont les suivants :

- Action logement,
- ADIL,
- ARMOS OI,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- CEVIF,
- CINOR,
- CIREST,
- CIVIS,
- TO,
- CASUD,
- Fondation pour le logement,
- La Halte Père Grienberger,
- Le GCSMS LAMP OI,
- L'ANAH,
- Soliha Réunion
- FNAIM Réunion.

De manière plus précise, cette agence a pour mission d'apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le département de la Réunion. Elle met en œuvre l'Intermédiation Locative via les mandats de gestion pour une insertion durable des locataires. Elle mobilise une offre de logements décents dans le parc privé destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements locatifs par les circuits d'attribution classiques.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les demandeurs de logement en difficulté relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et qui sont susceptibles d'occuper un logement autonome ainsi que des ménages qui sont en mesure de payer un loyer mais qui ne sont pas à même d'apporter les garanties exigées par les bailleurs.

Les situations prioritaires pour l'accès au logement sont :

- les dossiers relevant des dispositifs : SIAO, DALE, IML-AVDL,
- les hébergements temporaires : centre d'hébergement (CHRS-CHU), centre de soins, hôtel, chez un membre de la famille ou un tiers,
- les personnes victimes de violences devant être mises en sécurité,

- la décohabitation des jeunes ménages,
- les logements inadaptés: taille du logement, prix du loyer trop élevé, handicap ou maladie d'un occupant,
- l'habitat indigne : relogement des familles pour réaliser des travaux ou sortie définitive des logements si refus du propriétaire bailleur de réhabiliter le logement,
- expulsion du logement actuel.

Par ailleurs, le diagnostic du PLH montre que le parc privé de la CASUD présente un niveau de loyer plus faible que dans les zones tendues de la Réunion (l'Ouest et le Nord). Conventionnée par l'ANAH, une partie de ce parc privé pourrait participer au décompte du nombre de logements sociaux sur le territoire de la CASUD au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Une des fiches action du PLH vise à mobiliser le parc privé dans ce sens, l'Agence SOLEIL accompagne donc la CASUD dans le cadre du conventionnement avec l'ANAH.

Le Président rappelle que la CASUD a rejoint le conseil d'administration de l'agence depuis 2019, avec une adhésion de 10 000 euros.

Il apporte à l'Assemblée quelques éléments de bilan sur les 5 dernières années :

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de logements gérés par l'Agence Soleil	412	449	490	526	565
Nombre de logements sur la CASUD	85	95	97	102	121

Le Président propose de renouveler cette adhésion pour l'exercice 2025.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 10 000 euros à l'AIVS SOLEIL pour l'exercice 2025,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, Mme PAYET-TURPIN Francemay représentée par M. MAUNIER Daniel, en tant que membres du conseil d'administration de l'Agence Soleil, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 10 000 euros à l'AIVS SOLEIL pour l'exercice 2025,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 19/09/2025